

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1961

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE 82**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La suppression du travail du dimanche est une violence faite à la nation. Les commerces de vente au détail constituent un maillon vital de la chaîne commerciale française et de notre économie. Or, la concurrence effrénée ainsi étendue aux dimanches représente un danger pour ces commerces. Les patrons des commerces de vente en détail pâtiront de ce paradigme libéral favorisant les entreprises de plus grande taille ; Quant aux salariés de ces commerces, leur vie familiale et sociale est grandement menacée par cette extension.